



PARTAGER LES MÊMES VALEURS, ÇA CHANGE TOUT !

Accueil, Respect, Solidarité, Authenticité...

Ces valeurs s'inscrivent dans nos origines et nous animent quotidiennement. Pour une banque mutualiste, accompagner les projets des associations de **Vendée**, c'est notre devoir.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan – Société Anonyme Coopérative de Crédit à Capital Variable – RCS La Roche/Yon B 307 049 015 - Intermédiaire en opérations d'assurance
n° ORIAS 07 027 974, consultable sous www.orias.fr – 34 rue Léandre Merlet – 85000 La Roche-sur-Yon – Tél. 02 51 47 53 00 - Crédit photo : Thinkstock. 2018

VENANSAULT **Vide-grenier**



Ouvert aux particuliers et professionnels

Dimanche

10 juin 2018

De 9h à 18h

Parking Pierre Loué

(à proximité des plans d'eau.

Direction Les Clouzeaux)



Restauration, bar sur Place,

Renseignements: ☎ 02 51 07 35 43 ou ☎ 02 51 07 30 66

Organisé par le Comité de jumelage de Venansault

Règlement du vide-grenier

- 1) Le vide-grenier est ouvert aux particuliers et aux professionnels de la brocante. Les particuliers ne sont autorisés à vendre que des objets personnels et à participer au maximum à 2 « ventes au déballage » par année civile. Les professionnels ne sont autorisés à vendre que des objets d'occasion.
- 2) Tarif des emplacements: 7 euros par emplacement de 2m linéaires. Il est possible de louer plusieurs emplacements contigus. La réservation est obligatoire.
- 3) La vente se situe en plein air sur le parking Pierre Loué à Venansault (à proximité des plans d'eau). **Les emplacements de vente seront attribués sur réservation préalable.** L'installation pourra s'y faire à partir de 6h30.
- 4) La circulation des véhicules sur la zone de vente ne sera autorisée que pour le déballage (avant 9h) ainsi que pour le rangement (après 18h). **Les véhicules des vendeurs pourront être, sur demande expresse, stationnés sur le stand et uniquement si l'emplacement le permet, avec un minimum de 6 ml (nombre d'emplacements limité).**
- 5) Avant de s'installer les participants devront obligatoirement retirer leur coupon d'emplacement à l'accueil.
- 6) Les organisateurs ne fournissent aucun matériel pour exposer (tables, chaises, tréteaux)
- 7) Sont exclus de la vente les objets neufs, les armes, les denrées alimentaires ainsi que tous les animaux vivants ou empaillés.
- 8) Toute réservation effectuée par courrier sans le chèque de règlement ne sera pas prise en compte.
- 9) Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement, même en cas d'intempéries.
- 10) Les participants s'engagent à renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, détérioration, dommages matériels causés à leur rencontre entre leur arrivée et leur départ.
- 11) L'inscription au vide-grenier implique le respect de ce règlement.

Bulletin d'inscription (à renvoyer avant le 2 juin 2018)

à
Mr Alain THIBAUD, 36 rue des lilas 85190 VENANSAULT

Nom:.....Prénom:.....
Adresse:.....
.....
Téléphone:.....
Carte d'identité N°:.....
Délivrée le:.....à/par:.....
Je suis : Particulier (joindre une copie de votre pièce d'identité)
 Professionnel (joindre une copie de l'extrait K bis)

Nombre d'emplacements* réservés :.....x 7€ =€
(*Chaque emplacement est de 2m linéaires)

Joindre un chèque à l'ordre du Comité de Jumelage de Venansault.

- (Pour les particuliers): Je déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et d'occasion et ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile.
- (Pour Tous): Je certifie avoir pris connaissance du règlement du vide grenier et m'engage à le respecter.

Date:.....Signature:.....

Autorisation parentale pour les mineurs:

Je, soussigné:.....
Autorise mon enfant (nom):.....né le
A exposer et vendre dans le cadre du vide-grenier.
Signature: